



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2022/467

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 08 septembre 2022 de la Société EIFFAGE ÉNERGIES SYSTÈMES TELECOM SUD-EST sise 25 allée de Vienne à – 83870 – SIGNES, représentée par Monsieur BARBAROTTA Sébastien,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise BATICOM effectuera des travaux de création de réseaux TELECOM et raccordement au réseau existant pour le compte du pétitionnaire avenue Saint Roch, entre le lundi 26 septembre et le vendredi 30 septembre 2022.

Article 2 :

Au droit de la zone d'intervention, le stationnement sera interdit et réservé aux seuls véhicules nécessaires aux travaux.

Article 3 :

Au vu de l'empiétement des travaux sur la chaussée, la circulation sera alternée manuellement au droit de la zone d'intervention.

Article 4 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 26 septembre et le vendredi 30 septembre 2022 inclus .

Article 5 :

Le balisage et la signalétique éventuels seront mis en place, maintenus et retirés par les sociétés BATICOM et EIFFAGE qui seront et demeureront seules responsables de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 6 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 14 septembre 2022.

**Le Maire,
Fernand BRUN**

